# > CONSEILLER'ÈRE TECHNIQUE SPORTIF'VE

**Autres appellations :** CTS, Conseiller·ère Technique Régional, conseiller·ère Technique Départemental, conseiller·ère technique fédéral (CTF)

#### DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le/la conseiller·ère technique sportif est un/une agent de l'État, ayant une compétence avérée dans sa discipline. Il/elle est en priorité chargé des formations des futurs formateurs (brevets fédéraux, diplômes d'État du ministère des Sports...), de l'entraînement, mais aussi de projets de développement. Il/elle assure la liaison entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) auprès de laquelle il/elle est affecté(e), les organes déconcentrés de la fédération sportive et les différents services publics ou privés qui participent au développement des APS. Le/la CTS doit notamment être capable de constituer, gérer et traiter un réseau de façon régulière, de valoriser ses actions et d'en mesurer l'impact.



#### > QUALITÉS REQUISES

Sens de l'organisation, dynamisme, sens du contact

## PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Salarié(e) du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative et mis à disposition d'un organe déconcentré d'une fédération sportive (comité régional ou départemental) pour un CTS
- Salarié(e) d'un organe déconcentré d'une fédération sportive (comité régional ou départemental) pour un CTF

## FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

DESJEPS Perfectionnement sportif + concours du Professorat de Sport

